



**ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES  
TRIFYL  
FICHE TARIFAIRE DES DEPOTS POUR LES  
PROFESSIONNELS 2024**

En application de l'article 5. B) du Règlement intérieur des déchèteries, et suite à la délibération du Comité Syndical de TRIFYL en date du 20 novembre 2023, les tarifs d'accès pour les professionnels pour l'année 2024 sont fixés comme suit :

**1. DROIT D'ACCES**

Pour l'exercice 2024, le montant du droit d'accès s'élève à **45,00 € HT**, non proratisable.

Ce droit est acquittable dès réception de la première facture, et valable jusqu'au 31/12/2024.

**2. TARIFS**

Dépôts gratuits	Métaux, batteries, Verre, DEEE (Déchets d'Équipement Electrique et Electronique) DEA (Déchets d'Éléments et d'Ameublement) Usagées (huiles végétales)	Piles Cartons (triés), Bois non traité, Lampes usagées, Huiles Alimentaires
-----------------	--	---

	Inertes	22 € HT /Tonne
	Déchets Végétaux	73,00 € HT /Tonne
	Bois traité	134,00 € HT /Tonne
	Tout-venant ou DIB : (Taxe Communale 1,50€ HT/Tonne comprise) + TGAP	199 € HT /Tonne + TGAP s/ tarif 2024 (tarif en vigueur au 01/01/2024=58,00€/Tonne)*
	Peintures, solvants, acides, bases Phytoprotecteurs, DDS en mélange	1300,00 € HT /Tonne (soit 1,30 € HT/Kg)
	Huile moteur	110,00 € HT/Tonne
	Déchets de plâtre	190,00 € HT/Tonne
	Pesée (l'unité)	9,50 € HT

(\*) La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) est régie par les articles 266 sexies et suivants du Code des douanes. La Taxe Communale (TC) ou taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers est régie par les articles L2333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.